



ENQUETE AUPRES DES PERSONNES AGEES DU VILLAGE (80 ans et plus) CONCERNANT LES BESOINS :

- DE RENOVATION DE LEUR LOGEMENT (isolation, équipement pour le maintien à domicile)
 - DE CONSTRUCTION D'UN LIEU DE VIE POUR LES SENIORS
-



CONTEXTE

1. Pour les personnes âgées qui le souhaitent, le maintien à domicile nécessite souvent des travaux :

- **des travaux d'isolation** pour améliorer le confort thermique de leur logement
- **des travaux pour installer des équipements pour les aider dans leur quotidien** et aider les personnes intervenant à leur domicile
- **La Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)** dans le cadre du Plan Climat Air Energie (PCAET) **s'est donnée pour priorité la rénovation de l'habitat**. Pour cela, elle a lancé une enquête auprès des communes et des habitants en 2021 pour connaître les besoins de rénovation des logements.
- **La commune de Montrond le Château souhaite rencontrer les personnes les plus âgées du village pour discuter avec elles de leurs besoins en ce domaine** et les mettre en relation, si elles le souhaitent, avec les bons interlocuteurs.
- **Pour les autres habitants du village, une réunion publique sera organisée le 15 mars** sur le sujet du foncier, du PLU et de la rénovation de l'habitat ancien.



A. Les aides sur le volet maintien à domicile

Les aides de l'ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat)

- L'ANAH a pour mission la réhabilitation et la rénovation du parc des logements privés existants
- Elle a vocation de se concentrer sur les ménages les plus modestes
- Les aides sont accordées en fonction des revenus fiscaux des ménages (revenu fiscal de référence indiqué sur le feuille d'impôt 2020)
- Le taux d'aide varie selon les ressources des ménages sont « modestes » ou « très modestes »

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4412	+ 5651



A. Les aides sur le volet maintien à domicile

Les aides de l'ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat)

- Pour déposer un dossier, **il faut faire appel à un opérateur (SOLIHA)**
- Coût d'environ 800 euros intégré dans le dossier de demande d'aide ANAH
- L'opérateur fera appel à la CARSAT ou à un travailleur social pour **évaluer la perte d'autonomie** (GIR de 1 à 6) (critère pris en compte)
- **Aides pour les personnes ayant 1 GIR de 1 à 4** (hors la plupart des personnes âgées rencontrées sont en GIR 5 ou 6)
- **Pas d'aides à titre préventif pour la perte d'autonomie**



A. Les aides sur le volet maintien à domicile

Les aides de l'ANAH dans le Doubs

- **Travaux pour adapter le logement et ses accès aux besoins spécifiques d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement**

Ménages avec ressources modestes	Ménages avec ressources très modestes
35 % du montant HT des travaux	50 % du montant HT des travaux
Plafond subventionnable : 20 000 euros HT (30 000 HT si travaux mixtes avec gain énergétique sup à 35%)	Plafond subventionnable : 20 000 euros HT (30 000 HT si travaux mixtes avec gain énergétique sup à 35%)

- **Conditions à remplir :**
 - Propriétaires occupants ou locataires avec accord du bailleur
 - Justifiant d'un handicap ou d'une perte d'autonomie
 - Respectant les plafonds de ressources fixés par l'ANAH
- **Contact :** *monprojet.anah.gouv.fr*



A. Les aides sur le volet maintien à domicile

Les aides du Département du Doubs

- **Travaux d'adaptation et d'aménagement du logement à titre préventif ou liés au handicap**

Ménages avec ressources modestes	
20 % du montant des travaux Plafond d'aide : 1 000 euros	
Plancher subventionnable : 1 600 euros TTC Plafond subventionnable : 5 000 euros TTC	

- **Conditions à remplir :**

- Propriétaires occupants âgés de plus de 65 ans
- Respectant les plafonds de ressources fixés par l'ANAH
- **Sans GIR (perte d'autonomie) ou supérieur à 4**
- Logement achevé depuis plus de 15 ans

- **Contact : Service Habitat et Territoires du département du Doubs :**

Tel : 03 81 25 81 69



A. Les aides sur le volet maintien à domicile

Les aides des Caisses de retraites et Mutuelles

- **Se renseigner auprès de la CARSAT, MSA, CNRACL, Malakoff Humanis**

Le crédit d'impôt

En faveur de l'aide aux personnes s'applique à certaines dépenses d'équipement du logement en faveur des personnes âgées ou handicapées **y compris à titre préventif (25% de crédit d'impôt)**



B. Les aides sur le volet rénovation thermique

L'aide de l'Etat « Ma Prime Rénov »

- Depuis 2021, ouverte à tous les ménages pour les travaux suivants : isolation, chauffage, ventilation, rénovation globale, diagnostic et audit
- Aide forfaitaire par poste de travaux réalisés. Forfait ajusté en fonction de vos ressources et des gains énergétiques permis par les travaux réalisés
- Prime versée par virement après les travaux, sur présentation de la facture. Vous pouvez la demander en ligne sur [maprimerenov.gouv.fr](https://www.maprimerenov.gouv.fr)
- *Voir tous les exemples dans le document « ma Prime Rénov »*
- Conditions à remplir :
 - Vous vivez dans le logement dont vous êtes propriétaire
 - Votre logement a plus de 2 ans



2. Des personnes âgées préféreraient vivre dans un lieu de vie pour les séniors afin de ne plus se sentir isolées, tout en restant sur le village

- La municipalité est prête à étudier un projet de construction d'un lieu de vie pour les séniors sur la commune si il y a une véritable demande des personnes du village
- Quel que soit le concept retenu, cela signifie que les personnes résidentes d'un lieu de vie pour les séniors paieront un loyer pour vivre dans un logement adapté et bénéficier de pièces de vie communes avec d'autres résidents et de services/ d'activités (point important : les personnes intéressées sont-elles prêtes à devenir locataires alors qu'elles étaient jusqu'ici propriétaires ?)
- Plusieurs concepts existent (âge et vie, ADMR, autres... (ex du lieu construit récemment à Busy), soit en construction neuve, soit en réhabilitation par ex d'une ancienne ferme
- La municipalité peut travailler sur ce dossier si le besoin existe



Retour de l'enquête menée auprès des personnes âgées de 80 ans et plus

- 15 personnes rencontrées
- 4 sollicitées par mail

Sur la question de travaux à leur domicile :

Seulement 3 personnes ont exprimé 1 besoin de travaux dans la salle de bain (dont 2 qui veulent ne pas avoir recours à 1 entreprise (travaux non éligibles))

Sur la question du lieu de vie pour les séniors:

Les personnes répondent de cette manière :

Affectivement, elles n'ont pas envie, Intellectuellement, elles savent qu'elles ne pourront sans doute pas rester dans leur logement et disent que si elles doivent partir, elles aimeraient que ce soit sur leur village